

BLUE THREE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 13, rue du commerce – 49100 Angers
820 926 111 R.C.S d'Angers
(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT DE L'ACTE SOUS SEING PRIVÉ CONSTATANT LES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 21 MAI 2025

PREMIERE DECISION

(Nomination de Monsieur Julien Croc en qualité de Président de la Société, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération)

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission qui lui a été remise par Monsieur Frédéric Maury dans le cadre de l'Opération,

Prend acte de la démission de Monsieur Frédéric Maury de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour, et le **dispense** d'effectuer tout préavis,

Décide de nommer, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, en qualité de Président de la Société avec effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

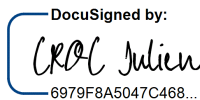
- **Monsieur Julien Croc**, né le 17 avril 1979 à Saint-Etienne, de nationalité française et demeurant 96, rue des Champarons – 92700 Colombes.

Rappelle que le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers, conformément à l'article 16 des statuts de la Société, et qu'il est investi pour ce faire des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions que la loi et les statuts réservent expressément à l'Associée Unique,

Décide que Monsieur Julien Croc ne percevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions de Président, mais aura droit au remboursement des frais de déplacement et de représentation qu'il aura engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat sur présentation de justificatifs,

Constate que Monsieur Julien Croc a accepté les fonctions de Président de la Société, et a en outre déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur et n'être frappé d'aucune mesure ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme en ligne DocuSign, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil.

DocuSigned by:

6979F8A5047C468...

Président
Monsieur Julien Croc
Certifié conforme